

Sécheresse - Arrêté préfectoral sur l'usage de l'eau

Par arrêté préfectoral, le secteur de Chambly est placé au seuil "vigilance" au regard de la sécheresse observée ces derniers temps.

Pas d'interdiction formelle pour le moment. Néanmoins, la préfecture recommande que l'arrosage des pelouses, massifs et jardins, le remplissage des piscines et toute entreprise de nettoyage (façade, trottoirs..) soient limités au strict nécessaire afin d'économiser la ressource en eau.

Merci de vos efforts et de votre compréhension.

Publié le 15 juillet 2025